

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE – 19 H
ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**
- 5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Résolution – Octroi d'une aide financière à l'Association des propriétaires du lac Chaud
 - 5.3 Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023
 - 5.4 Résolution – Prolongation du mandat de Madame Joëlle Kergoat à titre de mairesse suppléante
 - 5.5 Résolution - Autorisation au Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à déposer au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du transport adapté
 - 5.6 Résolution – Paiement d'un montant résiduel d'un constat d'infraction émis au matricule 0837-90-8070, numéro de dossier CAE202322
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Résolution – Autorisation d'un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.2 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.4 Résolution – Acceptation de la soumission de JMD Soudure pour la réparation des grattes de côtés de charrues
 - 6.5 Résolution – Acceptation de la soumission de JMD Soudure pour la conception et la fabrication de nouveaux grillages pour les sableuses
 - 6.6 Résolution – Acceptation de la soumission de Portes de garage des Monts pour l'achat de deux moteurs de système de levage pour une porte du garage municipal dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 6.7 Résolution – Acceptation de la soumission de Goodfellow pour la réparation de la surface de roulement des ponts Peiffer et Méthot dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 6.8 Résolution – Acceptation de la soumission de Transport Camille Dionne (1991) Inc. pour la location d'une niveleuse pour 2023
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Résolution – Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Régie de collecte environnementale de la rouge (RCER) et de la quote-part 2023 de la municipalité
 - 7.2 Résolution – Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR) et de la quote-part 2023 de la municipalité
 - 7.3 Résolution – Désignation de la conseillère Joëlle Kergoat comme substitut de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
 - 7.4 Résolution – Désignation de la conseillère Joëlle Kergoat comme substitut de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)
 - 7.5 Résolution – Désignation de la conseillère Joëlle Kergoat comme substitut de la municipalité auprès de Tricentris
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Résolution – Approbation du programme d'aménagement et d'entretien des points d'eau
 - 8.2 Résolution – Désignation de la conseillère Joëlle Kergoat comme substitut de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR)
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. BIBLIOTHÈQUE**
- 11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 11.1 Résolution – Adoption du règlement 2022-182 relatif aux règles de fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque Nicole-Jasmin
- 12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Veillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit d'ajouter, modifier ou supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.